

COMMUNIQUE DU 22 DECEMBRE 2023

MISE A DISPOSITION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE GROUPE
PAREDES DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les actions ordinaires de la société



Initiée par



Présentée par



Banques présentatrices et garantes

COMMUNIQUE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT « AUTRES
INFORMATIONS » RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE GROUPE PAREDES

PRIX DE L'OFFRE :

6,50 euros par action ordinaire ORAPI

DUREE DE L'OFFRE :

25 jours de négociation

Le calendrier de l'Offre sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers conformément aux dispositions de son règlement général.



Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») a été établi et est diffusé en application de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 21 décembre 2023

relative à l'offre publique d'achat visant les actions de la société ORAPI (l'« **Offre** »), apposé le visa n°23-522 sur la note d'information établie par Groupe Paredes (la « **Note d'Information** »).

AVIS IMPORTANT

Conformément à l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et aux articles 232-4 et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Groupe Paredes a l'intention de mettre en œuvre, dans un délai de dix (10) jours de négociation à compter de la publication de l'avis de résultat de l'Offre ou, le cas échéant, dans un délai de trois (3) mois à compter de la clôture de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information), une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions ordinaires ORAPI non apportées à l'Offre (à l'exception des actions auto-détenues) moyennant une indemnité unitaire égale au prix de l'Offre, si le nombre d'actions ordinaires ORAPI détenues par les actionnaires minoritaires de ORAPI (à l'exception des actions auto-détenues) ne représente pas, à l'issue de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, plus de 10% du capital et des droits de vote de ORAPI.

L'Offre n'est pas et ne sera pas proposée dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable. L'acceptation de l'Offre par des personnes résidant dans des pays autres que la France peut être soumise à des obligations ou restrictions spécifiques imposées par des dispositions légales ou réglementaires. Les destinataires de l'Offre sont seuls responsables du respect de ces lois et il leur appartient par conséquent, avant d'accepter l'Offre, de déterminer si ces lois existent et sont applicables, en s'appuyant sur leurs propres conseils.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Paredes ont été déposées auprès de l'AMF le 21 décembre 2023 et complètent la Note d'Information établie par Groupe Paredes.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Paredes, ainsi que la Note d'Information visée par l'AMF (dont la section 2.9 décrit la procédure d'apport à l'Offre) sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org/) et de Groupe Paredes (<https://www.paredes.fr/>). Elles peuvent être obtenues sans frais auprès de :



Groupe Paredes

1 rue Georges Besse
69740 Genas



BNP PARIBAS

BNP Paribas

16 boulevard des Italiens
75009 Paris



CIC

6 avenue de Provence
75009 Paris

AVERTISSEMENT

Le présent Communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce Communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent Communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du Communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Groupe Paredes décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.